

**RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21**

**Entretien avec  
Yves COCHET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

**"La démarche du gouvernement pour la prévention du risque industriel en milieu urbain  
- Bilan des récentes conférences internationales sur l'environnement"**

***Mercredi 19 décembre 2001***

**Introduction**

**François Gourdon, Président du Comité 21 :** Mesdames, messieurs, bonjour. Nous sommes heureux de vous accueillir, monsieur le Ministre et d'écouter présenter votre politique et votre stratégie.

Je voudrais saluer tout particulièrement Bettina Laville, Conseiller d'État, Jean-Louis Guigou, Délégué général de la DATAR, Michel Mousel, Président de la Mission interministérielle sur l'effet de serre, Stéphane Dupré La Tour, Conseiller à la présidence de la République, Pierre Radanne, Président de l'ADEME, et Yves Le Bars, Président de l'ANDRA.

Je voudrais saluer aussi les personnes de votre administration, monsieur le ministre. Je pense à Thierry Wahl, Philippe Vesseron, avec qui nous travaillons en bonne coordination. Nous avons une bonne collaboration avec votre ministère et nous finalisons une convention pluriannuelle d'objectifs, ce qui permettra au Comité 21 de travailler en profondeur sur nos sujets prioritaires

Vous connaissez notre association, monsieur le Ministre, donc je ne la décrirai pas. Je voudrais vous remettre la liste des adhérents. Vous verrez que nous avons de plus en plus d'adhérents qui nous rejoignent, tant dans les entreprises publiques et privées que dans les collectivités et les associations.

Nous avons deux très fortes démarches : l'une vers les entreprises qui souhaitent mettre en place une stratégie de développement durable et l'autre vers les collectivités, pour les accompagner dans les Agendas 21. Dans les deux cas nous valorisons les bonnes initiatives.

Nous venons également d'organiser un séminaire la semaine dernière, à la Maison de la Radio, auquel ont participé une quarantaine de journalistes francophones sur la préparation de "Rio + 10".

Nous avons décidé de renforcer notre politique d'édition sur le schéma de *"Territoires de développement durable"* éditée avec la DATAR, EDF, la Caisse des Dépôts et l'Association des maires de France.

Monsieur le Ministre, vous êtes issu du domaine scientifique. Vous étiez enseignant chercheur à l'Institut national des sciences appliquées, après des études de mathématiques.

Vous avez une carrière associative très dense. Vous êtes adhérent des "Amis de la Terre". Vous avez fondé le groupe "Amis de la Terre" de Rennes. Puis, vous avez été le porte-parole des Verts à plusieurs reprises. Vous êtes toujours membre du Conseil national interrégional des Verts. Vous avez coordonné le groupe de travail Verts-PS sur la préparation des élections présidentielles.

En 1989, vous êtes élu au Conseil municipal de Rennes, puis député européen, député du Val-d'Oise depuis 1997 et Vice-Président de l'Assemblée nationale. Votre parcours tant associatif que politique et scientifique est très dense.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole.

**Exposé de Yves COCHET**

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, c'est la première rencontre que j'ai avec ce Comité et j'espère que ce ne sera pas la dernière. Évidemment, votre travail et l'intérêt que vous manifestez pour l'environnement sont un appui précieux pour notre propre action politique.

Je vais rapidement évoquer devant vous quelques-uns des sujets de préoccupation ou d'actualité politique. Il faut faire un choix et ce sont les plus actuels que je traiterai mais, lors du débat, nous pourrions parler de tout.

D'abord, je ferai le point sur la démarche du gouvernement concernant la prévention du risque industriel. Ensuite je vous présenterai brièvement les enjeux de la loi sur l'eau et j'aurai, enfin, quelques propos sur les conférences internationales concernant l'environnement, passées et à venir.

- **La prévention du risque industriel**

Concernant le risque industriel, la semaine dernière, par une sorte de coïncidence, nous avons rencontré le sociologue allemand Ulrich Beck, qui était de passage à Paris au moment même où nous achevons une partie de la démarche que nous avait proposée le Premier ministre, à la suite de la catastrophe de Toulouse.

Cette démarche consistait, d'abord, à aller sur le terrain pour rencontrer les industriels, les syndicats, les associations, les élus, les médias, les scientifiques, les experts, etc. Nous avons rencontré en bilatéral ces mêmes catégories, c'est-à-dire une quinzaine de patrons, les grandes confédérations syndicales, les grandes associations de l'environnement, les associations d'élus. Nous avons eu vingt-six débats régionaux sur le risque industriel, du 15 novembre jusqu'au 5 décembre, dans chacune des régions, et un débat national voici huit jours.

C'est à ce moment que le livre d'Ulrich Beck était traduit en français, alors qu'il date de 1986, et que le même Ulrich Beck était de passage en France pour des séminaires auprès des gens qui étaient intéressés à l'entendre, et ils furent d'ailleurs peu nombreux à ma connaissance.

Je vous en parle parce que, bien souvent dans l'action politique, il vaut mieux savoir avant d'être élu ou avant d'être nommé, ce que l'on doit faire et ce que l'on veut faire. Ce n'est pas après qu'on lit et qu'on réfléchit beaucoup. J'en vois certains, qui ont l'habitude, hocher la tête. J'essaie, dans cette action, d'avoir quelques heures par mois où je peux réfléchir avec des gens qui sont peut-être un peu moins pressés par l'actualité.

A propos de la catastrophe de Toulouse, outre ces démarches de terrain, ces rencontres bilatérales nationales, ces tables rondes et ces forums régionaux et nationaux, le Premier ministre a souhaité que nous préparions des décisions. Celles-ci ont été préparées par une mission, dont certains membres sont ici, conduite par Philippe Essig. Cette mission va nous remettre un rapport et le gouvernement verra alors comment, aussi bien pour le site de Toulouse que pour l'ensemble des usines de type "Seveso" en France, nous pouvons essayer de proposer un avenir qui soit plus sécurisé dans les trois domaines qui ont été les principaux thèmes au cours de ces débats nationaux et régionaux.

Le premier est le domaine du risque lui-même, et la priorité des priorités, on le sait bien, a été et est toujours la réduction du risque à la source. Nous essayons de voir, avec les industriels, les experts, les pompiers professionnels et toutes les personnes qui ont une connaissance précise des risques industriels, notamment dans la chimie de l'azote, mais aussi dans tous les autres domaines de la chimie ou de l'industrie, comment nous pourrions renforcer la sécurité industrielle à l'intérieur même des sites. Je ne veux pas citer la phrase "bateau" que tout le monde répète sur le risque zéro mais, asymptotiquement, notre objectif est d'avoir des procédés ou des produits de plus en plus sûrs, qui ne soient ni dangereux, ni toxiques, ni inflammables.

Le deuxième point évoqué lors ces débats, et sur lequel le gouvernement réfléchit pour prendre, éventuellement, quelques dispositions organisationnelles, réglementaires ou législatives, est la cohabitation avec l'urbanisation. Sur les 1 249 sites de type "Seveso" en France, nous pouvons estimer que la moitié sont dans des zones qui peuvent être qualifiées d'urbanisées. Par conséquent, il devient de plus en plus insupportable de vivre à côté d'usines à risque. Cette promiscuité est mal ressentie par nos concitoyens. Je ne parle pas seulement du site de Toulouse lui-même, mais également d'autres régions.

Nous avons visité certains sites comme celui du couloir de la chimie, au sud de Lyon, au Grand-Quevilly près de Rouen, ou bien à Dunkerque même, où existe une cohabitation urbanisme-usines "Seveso".

D'ailleurs, la dynamique temporelle n'est pas tout à fait la même puisque, à Toulouse, c'est l'urbanisation qui a rattrapé l'usine. Le pôle chimique a été construit dans les années 20 en pleine campagne. Ensuite, c'est la ville qui a rattrapé l'usine. A Dunkerque, c'est le contraire. Le village de Mardyck était au milieu d'une plage et il s'est vu, depuis une trentaine d'années, enserré par un nombre gigantesque d'industries de pétrochimie, où on reçoit les tankers d'un côté et où on sort des stylos bille et des sacs poubelles de l'autre.

La dynamique entre l'urbanisation et les usines à risque est très différente selon les régions. C'est pourquoi il sera difficile de réfléchir à une règle uniforme. Pour les usines qui s'implanteraient et qui seraient classables "Seveso", nous avons une loi qui date de 1987, par laquelle nous pouvons maîtriser l'urbanisme dans les zones Z1 et Z2, dans le périmètre de protection de ces usines.

Nous réfléchissons pour l'existant, ce qui est l'immense majorité. Nous essayons de traduire en termes juridiques, mais qui soient acceptables par tout le monde, aussi bien par les élus, les exploitants que par l'État lui-même, la possibilité -j'évoque cela sous forme de principe- d'un droit au délaissement ou d'un droit au déplacement. C'est-à-dire qu'un habitant ou une collectivité qui aurait un service public local, par exemple une maison de quartier ou une école, trop proche d'une usine à risque, pourrait dire : *"Je souhaite qu'on prenne ma propriété et que je sois indemnisé à un niveau acceptable."* Alors, qui payera ? Les exploitants, les collectivités locales qui auraient donné des permis de construire ? Comme vous le savez, depuis une vingtaine d'années à peine, ce sont les maires qui ont la maîtrise des permis de construire. Auparavant, c'était plutôt l'État, même s'il y avait une consultation des maires. L'État lui-même doit, sans doute, faire jouer la solidarité et il y aurait peut-être un partage mutualisé, équitable, à un échelon régional ou national.

Bref, nous sommes en train de réfléchir pour savoir comment maîtriser cette cohabitation entre urbanisation et usines à risque.

Le troisième point, qui n'est pas le moins important, est le facteur démocratique. En effet, nous voyons de plus en plus une volonté, dans quelque décision que ce soit, de la part de quelque pouvoir que ce soit, à l'échelon local, régional, national ou international, et une nécessité de plus en plus forte de concertation, de débats, de manifestations, de consultations, d'expressions et même de participation active. Nous pourrions appeler cela la "démocratie participative". Maintenant c'est inéluctable, on ne peut plus faire autrement.

Nous avons vu que plus de 7 000 personnes y ont participé à ce débat sur le risque industriel. Et je ne parle que des débats "officiels", entre guillemets, qui étaient régionaux et nationaux. Nous avons eu des débats départementaux, locaux et énormément de demandes de participation et d'expression et pas simplement : *"On n'a pas assez d'information, on veut en avoir plus"*, mais surtout : *"On a quelque chose à dire et le savoir profane est aussi légitime que le savoir des experts"*.

C'est une dimension nouvelle pour le décideur. Tout ne se fait pas sous le sceau de l'expertise, quelle qu'elle soit. La politique la plus pure, celle qui est exprimée par le peuple, reprend ses droits dans notre monde sur tout sujet et à tout niveau.

Je vais même jusqu'à dire que, bien que cela irrite un peu, voire surprenne quelques industriels, la démocratie en tant que telle est un facteur efficace de sécurité industrielle. Vous pouvez toujours

accumuler les directives "Seveso", les lois de 1987 ou de 2002, les règlements, les circulaires, le nombre d'inspecteurs des installations classées -nous allons en avoir 1 020 l'an prochain, ce qui est très bien, et peut-être 2 000 dans cinq ans ou dans trois ans-, les CHSCT ou les pompiers professionnels, cela ne suffira pas pour réduire significativement le risque industriel. Il y faut la vigilance de tous.

Je fais une parenthèse mais qui est aussi d'actualité. Vous vous souvenez du sujet qui a été abordé au moment des attentats terroristes dans le RER, notamment à Saint-Michel, voici sept ans : *"La sécurité, c'est l'affaire de tous."* Il y avait une petite bande dessinée sous forme de ribambelle colorisée où l'on voyait des gens qui se tenaient la main. Eh bien, j'y crois beaucoup. D'ailleurs, le risque de malveillance s'ajoute au risque industriel, d'origine purement physico-chimique, classique pourrait-on dire.

La sécurité est donc l'affaire de tous et les citoyens, les élus au plus proche des sites en question, ont eux-mêmes un rôle, peut-être profane, peut-être non expert, mais un rôle à jouer parce qu'ils peuvent observer des choses que n'observeraient pas les inspecteurs, ni les industriels.

Cela se traduira, dans l'éventuel projet de loi que nous essayons de rédiger, par la mise en œuvre autour des sites "Seveso" de ce que l'on peut appeler les CLIRT, les Commissions locales d'information sur le risque technologique.

Elles seront, selon la volonté du Premier ministre, dotées de moyens, ce qui veut dire que cela ne sera pas simplement les industriels, le Préfet ou la DRIRE qui viendront apporter de l'information aux riverains qui diraient : *"Merci, nous avons un tract, nous comprenons bien que c'est indispensable pour la croissance de notre pays."* Ce sera plutôt : *"Nous voulons participer. Nous voulons même être actifs, soit dans des exercices fréquents de ce qui peut se passer dans une gestion de crise en cas d'accident, voire même dans des contre-expertises qui seraient alternatives aux études de danger faites par les industriels ou aux inspections que pourraient faire les DRIRE."*

Il y a une sorte de tierce expertise citoyenne qui peut se développer et qui sera légitime puisque le Premier ministre souhaite qu'elle ait des moyens pour ce faire.

C'est d'ailleurs cette tierce expertise citoyenne que nous avons vue, plus ou moins, au moment du débat sur une nouvelle plate-forme aéroportuaire en France. A la fin de ce débat, les associations sont parvenues à convaincre le Président de la Commission nationale du débat public, M. Pierre Zemor, qu'il serait peut-être bon de faire une tierce expertise autre que celle de la DGAC. Il fut un peu tard, malheureusement, et celle-ci, qui n'a duré que trois semaines avant la décision du gouvernement, devrait être complétée par une expertise plus forte.

Mais, si vous le souhaitez, nous pourrions, au cours des questions, parler de la problématique du troisième aéroport que je ne souhaitais pas, d'ailleurs, évoquer maintenant. Mais pourquoi pas ? Je n'ai absolument aucun tabou.

- **Les enjeux de la loi sur l'eau**

Je parlerai maintenant du projet de loi réformant la politique de l'eau. Vous savez que nous avons déjà deux lois sur l'eau en France : celles de 1964 et de 1992. Elles ont été extrêmement innovantes puisque la directive européenne d'octobre 2000 s'en est inspirée. Ce n'est pas pour lancer un "cocorico", mais il vaut mieux le faire sur ce point parce que, dans d'autres domaines européens, nous aurions peut-être lieu d'être moins fiers. Nous le verrons d'ailleurs si nous parlons tout à l'heure des aspects internationaux.

Cette loi sera examinée par l'Assemblée nationale à partir du 8 janvier prochain. Elle aura été, et de très loin, la plus concertée de toute la législature puisque l'annonce de Dominique Voynet au Conseil des ministres date du printemps 1998. Depuis, il y a eu des centaines de réunions, à l'échelon national comme aux échelons locaux, pour essayer de voir comment améliorer la loi. Je dis "améliorer", c'est un euphémisme, naturellement, parce que l'avant-projet de loi de 1998 était plus ambitieux qu'il ne l'est maintenant. Néanmoins, le projet est, sans doute, plus consensuel qu'il ne l'était en 1998. Mais, une loi trop consensuelle et qui ferait plaisir à tout le monde est

inutile. Je ne parle pas d'une loi votée à l'unanimité par le Parlement. Il est bon, parfois, d'avoir de l'unanimité dans notre pays, mais il faut s'en méfier. Cela suppose que tout le monde soit satisfait et que cela ne heurte pas tel ou tel conservatisme. Vous savez qu'en politique notre principal souci est de lutter contre les conservatismes, de quelque nature et de quelque origine qu'ils soient.

Quels sont les principaux objectifs de cette loi ?

– Nous avons un objectif qui est : démocratie, transparence et solidarité ; comment garantir le droit d'accès à l'eau potable pour tout le monde, notamment les personnes en difficulté, par exemple en interdisant les coupures d'eau, en essayant de ne pas prélever, avant que vous ayez ouvert votre robinet, je ne sais quelle caution, dépôt de garantie ou avance sur consommation.

Ensuite, toujours dans le chapitre démocratie, transparence et solidarité, il faut une facture plus claire, plus transparente elle aussi, et incitative à une gestion économe. En fait, la facture sera proportionnelle au volume consommé en généralisant les compteurs individuels dans les habitats collectifs et en limitant les tarifs préférentiels et très fortement dégressifs pour les gros consommateurs d'eau.

Nous aurons également une consultation préalable et obligatoire des Commissions locales des services publics de l'eau et de l'assainissement pour débattre avec les usagers, les gens au plus près du terrain. Même si l'eau est aux mains de grands groupes en France, il n'empêche que c'est un service public local, essentiellement. C'est localement que tout se traite. Les usagers pourront discuter des tarifs, des rapports annuels aux municipalités, etc.

Donc, le premier objectif est démocratie, transparence et solidarité, de telle manière qu'il ne puisse plus y avoir d'iniquité dans l'accès à l'eau potable en France.

– Le deuxième objectif est de pérenniser les agences de l'eau et de réformer les redevances. Les agences de l'eau sont, je l'ai dit, un dispositif original qui marche très bien depuis plus de trente-cinq ans. Mais peut-être faut-il voir comment ce projet de loi rendra plus efficace les objectifs de protection, de restauration de la qualité de l'eau pour l'ensemble des usagers, en appliquant mieux -mieux ne veut pas dire de manière optimale- le principe "pollueur-payeur" pour l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse, bien sûr, des usagers domestiques, que nous sommes pratiquement tous, en tout cas en gestion collective, des industriels ou des agriculteurs.

Nous essayerons de rendre ce système de redevance plus équilibré, plus équitable. J'ai lu d'ailleurs un propos très détonnant de Mme Voynet, comme elle en a l'habitude, disant : "*Ce projet de loi n'est plus le mien*", ou quelque chose de ce genre. Bien sûr, si cela avait été une loi purement "Verte", on l'aurait faite très équitable : "pollueur-payeur", on paye à la proportion de ce que l'on pollue. En réalité, nous le prenons maintenant à l'envers et, pour essayer d'avoir une communication plus positive, nous disons : "non pollueur, non payeur". Attention, jusqu'à présent c'était le principe "pollueurs payez", et qui marche encore. Donc, il faut faire très attention avec cela.

La nouvelle redevance portera sur, non pas l'azote, mais la sur-fertilisation, c'est-à-dire les excédents d'azote. Ce ne sera pas au premier gramme ou au premier kilo, mais au dépassement d'un certain seuil qui nous paraît déraisonnable. Si le projet de loi était adopté tel quel, et que les agriculteurs n'étaient pas incités à avoir de meilleures pratiques, ce serait peut-être un quart des agriculteurs qui seraient redevables de cette taxation, ce qui est peu. C'est très léger, nous n'avons pas voulu être violents avec nos amis agriculteurs. C'est tout de même une meilleure application de ce principe "pollueur-payeur".

Cela permettra de rééquilibrer, au bénéfice des usagers domestiques, les montants des recettes des agences de l'eau et, essentiellement, en fonction, pas tout à fait proportionnelle, de leur poids sur la dégradation de la ressource.

- Le troisième objectif est une meilleure régulation du service public de l'eau pour apporter davantage de moyens, notamment aux maires de petites communes, pour choisir entre un système de gestion en régie directe ou un système délégué de concession. Nous proposons un Haut Conseil du service public de l'eau et de l'assainissement, pour aider les maires, les

collectivités à analyser les contrats qui leur sont proposés pour la gestion de l'eau. Le projet contient plusieurs dispositions pour renforcer les compétences des collectivités. Par exemple, il y a une possibilité que le domaine public, fluvial ou d'État, devienne départemental, si les départements le souhaitent. Nous aurons également un renforcement de la police de l'eau.

Hier, nous nous sommes concertés -cela va me permettre de faire une transition avec quelques aspects internationaux- avec vingt-huit groupes industriels dont j'ai la liste ici - "*j'ai les noms des coupables !*" -, qui veulent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils sont tous plus vertueux les uns que les autres et je les en remercie, car c'est exactement le même objectif que nous avons.

Cet objectif est national et il est dû à notre engagement dans le protocole de Kyoto, où il faut que nous parvenions à faire cesser la dérive qu'il pourrait y avoir dans certains secteurs. Ce n'est pas, d'ailleurs, le secteur industriel qui est le plus dérivant actuellement en matière d'émissions de gaz à effet de serre, mais c'est plutôt le domaine des transports.

Les industriels de l'énergie ont montré une bonne volonté. J'ai indiqué hier tous les instruments que nous avons à notre disposition et que je ne voulais pas perdre un seul d'entre eux. Je pense encore, quoi que l'on me dise, mais parce que je suis adossé à quelques économistes patentés, que la taxation est le moyen le plus efficace, le plus démocratique et le plus lisible pour parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais, nous avons en France une sorte de mouvement intellectuel, voire politique, anti-taxation. On dit que la France est un pays jacobin qui ne connaît qu'une seule mesure, la taxation, les prélèvements obligatoires, les impôts, "trop d'impôt tue l'impôt", etc. On a énormément de clichés qui ne réfléchissent pas exactement l'efficacité réelle de cette taxe.

Je cite toujours parmi d'autres M. Paul Krudman, qui est une sorte d'économiste extrêmement brillant à l'OMIT et qui écrit dans le "*New York Times*" des éditos intéressants. Celui-ci, au moment de La Haye, de Bonn et de Marrakech, les trois dernières conférences climatiques, n'a cessé de dire : "*Arrêtez avec vos histoires de marchés, de permis d'émissions négociables, de normes ou d'engagements volontaires, cela ne marche pas. Même l'OCDE dit que les engagements volontaires ne sont pas très efficaces. En revanche, la taxation, c'est du rapide, de l'efficace, du clair, et c'est, d'ailleurs, un instrument de marché. Tout le monde, dans la mesure où il y a une visibilité sur plusieurs années, se fixera, se calera sur cet acte*". En France, comme dans d'autres pays, cela n'a pas été mis en œuvre.

Dans le rapport Zedillo, du nom de l'ancien président du Mexique, le président Jacques Delors, et d'autres grands dirigeants internationaux, disaient qu'une taxe mondiale sur le carbone est sans doute l'instrument privilégié pour lutter précisément contre la croissance des émissions de gaz à effet de serre. Même ces gens-là le disent...

En France, on n'a pas souhaité le faire cette année. Je pense que c'est une décision qui est simplement suspendue et que, à l'échelon européen, ce projet de "pollutaxe", ressortira un jour, telle qu'elle existe déjà dans quelques grands pays comme l'Allemagne fédérale ou la Grande Bretagne, avec des rendements très intéressants. En Allemagne, la pollutaxe "énergie carbone" a un rendement de 30 milliards de francs. Je parle encore en francs pendant une quinzaine de jours, après nous basculerons à l'euro.

- **Les conférences internationales sur l'environnement**

Les conférences de Bonn et de Marrakech ont été plutôt satisfaisantes, même si on n'est jamais satisfait. On a trop cédé de « puits » au Japon et à la Russie. Nous pourrions y revenir, si vous le souhaitez.

Ce que j'ai toujours considéré comme le plus intéressant, dans l'ensemble de ce Protocole de Kyoto et de sa mise en œuvre selon la conférence de Buenos Aires d'il y a trois ans, c'est le système dit "d'observance". C'est une sorte de -je ne veux pas prononcer le "gros mot" de "juré", mais c'est tout de même un peu cela, de tribunal- juré international qui indique aux pays, soit sous une forme incitative, ce qu'on appelle la branche "facilitatrice" de l'observance, soit sous une forme de sanction, la branche "coercitive", ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

C'est une grande création juridique internationale. A ma connaissance, il n'y a pas d'autres accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement qui soient, à ce point, capables d'indiquer à des pays ce qu'il faut faire ou pas, avec des sanctions qui peuvent être très lourdes, si on ne respecte pas les engagements de Kyoto.

Il y a un grand débat que connaît parfaitement et beaucoup mieux que moi Michel MOUSEL, sur le caractère juridiquement contraignant de ce système d'observance. Sans doute qu'à la première conférence des parties du Protocole, et non plus de la convention de Rio de 1992, nous essayerons de faire que ce système d'observance soit juridiquement contraignant.

Nous avons eu la réunion de Doha, très importante, en novembre. J'avais vu l'avant-projet de déclaration du Secrétaire Général de l'OMC, M., avant que la Conférence ne se tienne. L'environnement a été très mal traité, mais peut-être un petit peu moins que prévu puisqu'il est, par le paragraphe de l'article 31 de la déclaration finale de Doha sur la table de la négociation à venir, et pas simplement renvoyé à un comité technique.

Ce n'est qu'un début et il faudra continuer sur les rapports entre le commerce et les accords multilatéraux sur l'environnement qui sont beaucoup trop nombreux. Il y en a peut-être cent soixante ou cent quatre-vingts. Il faut donc rendre cohérent tout cela, face au commerce. Dans la hiérarchie des normes, il n'y a aucune raison, ni intellectuelle, ni même anthropologique, pour que le commerce soit politiquement ou juridiquement plus haut que l'environnement, que les droits de l'être humain ou que les droits sociaux. Tout cela doit avoir un poids équitablement réparti et qu'on puisse, lors des débats de contentieux éventuels, avoir autant de force d'argument avec une Organisation mondiale de l'environnement, que j'appelle de mes vœux, qu'avec une Organisation mondiale du commerce qui existe déjà. Elle-même d'ailleurs, et c'est cela qui la rend assez forte, a cet ORD, l'Organisme de règlement de différends, qui la rend si intéressante, entre les petits matches, parfois ridicules et parfois importants, États-Unis-Europe sur le bœuf aux hormones, les OGM ou les bananes, etc.

Johannesburg est bien sûr un objectif extrêmement important. Je ne suis pas complètement convaincu ni satisfait par l'ensemble de la préparation européenne de Johannesburg.

Pour faire un bilan rapide de Rio, nous avons eu trois conventions, une déclaration finale, un Agenda 21. Si on regarde chacune des conventions, on a encore beaucoup de travail à faire. Il en est de même des Agendas 21 et du GEF (en français le FEM), le Fonds pour l'environnement mondial, qui est peu abondé. Ce n'est pas du tout ce que nous souhaitions du temps où nous étions sur la place Ipanema, avec le forum global des ONG.

Quel est l'état de préparation de Johannesburg ? Est-ce qu'il y a des conventions en préparation ? Pas à ma connaissance. Est-ce qu'il y a des déclarations finales de chefs d'État et de gouvernement en préparation ? Pas à ma connaissance. Y a-t-il un nouveau fonds ? Pas à ma connaissance. Y a-t-il un nouvel Agenda, non pas 22 car on ne peut pas sauter des siècles comme cela ? Pas à ma connaissance. Il est assez difficile de bien voir les objectifs ou les actions tangibles que nous pourrions avoir à Johannesburg.

Cela n'est pas dû simplement à notre pays, qui a toujours été assez actif en la matière. J'ai rencontré M. Valli Moosa, Ministre sud-africain de l'Environnement, voici quelque temps. Je pense qu'il avait un peu trop d'objectifs et lorsqu'on en a trop, on n'en a pas assez.

Peut-être faudrait-il voir, dans les quelque neuf mois qui nous restent si nous ne pouvons pas distinguer trois ou quatre objectifs. Il y a plusieurs conférences préparatoires à Johannesburg et notamment, la conférence de Monterrey au Mexique, au printemps prochain, sur le financement du développement et l'éradication de la pauvreté qui est, évidemment, un objectif que nous partageons tous.

## **Débat**

**François Gourdon**, *Président du Comité 21* : Merci, monsieur le Ministre. Vous devez partir dans quelques instants pour le Conseil des ministres. Je propose d'entrer dans le "jeu" des questions que nous pouvons regrouper selon les thèmes. Qui pose la première question ?

**Jean-René Marabelle**, *Direction environnement Total Fina Elf* : Sur Johannesburg, vous dites que ce n'est pas satisfaisant. Mais vous-même, que voudriez-vous proposer au nom de la France ?

**Yves COCHET** : Nous pourrions avoir trois objectifs. Je veux les regrouper, car une partie de la pensée, c'est la classification.

- **La protection des ressources naturelles**

C'est le thème du développement durable. Il y a un développement économique, un "mal-développement" social et le troisième pilier est l'environnement. Or, je remarque parfois, et je l'ai vu au Conseil "environnement" des ministres à Bruxelles la semaine dernière, que le terme "développement durable" va contre l'environnement. Il faut faire très attention à cela. Il faut que le développement durable ait trois piliers, mais que le pilier le plus nouveau, celui de la protection des ressources naturelles, au sens vraiment biophysique du terme, soit aussi développé que les deux autres. L'éco-efficacité et la possibilité de fixer, dans ce domaine de la protection des ressources naturelles, des objectifs mesurables, doit être l'un des enjeux de Johannesburg.

Il est probable qu'au début de l'année, avec Mme Guigou, je signe un décret concernant le comportement des entreprises. Tout doit être public, mesurable et comparable, de telle manière que les actionnaires, ou les agences de notation puissent faire toutes les comparaisons. C'est le "*Que choisir*" de l'actionnaire de base. Il en est de même, je pense, en matière sociale et environnementale. Nous avons l'intention, avec Mme Guigou, de dire que les entreprises doivent avoir, en matière sociale et environnementale, des rapports annuels, publiés. On doit pouvoir comparer le comportement social et environnemental des entreprises.

Je pense qu'il en est de même à l'échelon planétaire. Le fait que nous puissions avoir un état de l'environnement, est aussi sain que de connaître le PIB annuel de la planète. Bien sûr, de grandes associations ou d'observatoires, tels que le World Resources Institute, le font, mais il nous faut un outil plus officiel. Il faut évidemment aider le CNUE, le Centre national des urgences environnementales, dans ce domaine, mais il faut que ce soit aussi important que la croissance ou que les rapports de l'OIT.

- **L'éradication de la pauvreté**

C'est le deuxième objectif du programme. Deux points sont à mettre en œuvre :

- l'accès à l'eau,
- l'accès à l'énergie.

S'il n'y a pas, de manière équitable, possible pour les plus défavorisés de la planète, un accès à l'eau potable et à l'énergie (*suppression de « commerciale »*), nous pourrions toujours faire des discours sur l'éradication de la pauvreté, cela ne marchera pas.

Ce sont deux objectifs en un seul : éradication de la pauvreté par l'accès à l'eau potable et à l'énergie, qu'elle soit la plus durable, soutenable et renouvelable possible.

- **La régulation de la mondialisation**

J'évoquais, en comparant la hiérarchie des normes entre l'OMC et une future OME, le problème de la gouvernance mondiale en matière d'environnement.

Peut-être faut-il passer par un renforcement du PNUE -nous rencontrons souvent Klaus Topfer qui se plaint, et il a raison-, par un regroupement des AME, les Accords multilatéraux sur l'environnement, et, à terme, par la création d'une OME. Mais, j'ai beau jeu de dire cela, car il faut que nous fassions notre mea culpa, quels que soit d'ailleurs nos gouvernements. D'un côté, on dit en France qu'il faut renforcer les structures et, d'un autre côté, il faut bien dire que nous versons peu au PNUE, par exemple.

Vous savez que les versements à l'ONU sont volontaires. Si nous devons respecter dans la clé de répartition de l'ONU, il faudrait verser quatre fois plus au PNUE. Nous devons être à 1 million de dollars par an, et il en faudrait quatre.

Il en est de même de beaucoup de pays européens, sauf les scandinaves dont on sait qu'ils ont toujours eu une propension citoyenne à l'aide publique au développement.

**Anne-Catherine Husson, *Novethic***: Qu'avez-vous pensé de la décision préfectorale de couler un "cargo poubelle" en Bretagne ? Est-ce que ce n'est pas créer un problème écologique en "océanisant", entre guillemets, un bateau pour prévenir un éventuel problème d'accident ou de marée noire ?

**Yves Cochet** : Ce cargo traînait à Brest depuis un certain temps. C'est le problème de la responsabilité environnementale. Lorsque la responsabilité civile n'est pas claire, eh bien, qui doit payer les frais de réparation ou de protection de l'environnement ? Je ne veux pas –comme, semble-t-il, la Commission européenne en a l'intention par un glissement juridique fondamental– que ce soit, en dernier ressort, les collectivités publiques qui payent. Il faut que nous restions le plus possible dans le droit continental, c'est-à-dire avec cette notion de responsabilité civile et que les pollueurs doivent être les payeurs.

Je regrette que ce cargo ait été coulé. La mer n'est pas une poubelle. Nous avons signé la convention OSPAR, avec l'interdiction de couler des déchets nucléaires et d'autres déchets. Il faut revenir à la responsabilité civile et, le plus possible en amont, retrouver les fauteurs de ces abandons et que ce soit eux qui payent la réparation ou la prévention du dommage créé par de tels navires.

Lorsque je dis qu'il y a un risque de "ripage" de la part de la Commission européenne, c'est parce qu'actuellement nous sommes plutôt sous le régime du "pollueur-payeur" et de la responsabilité civile. Par exemple : l'explosion à Toulouse, c'est Total, et bien c'est Total qui payera. C'était plus compliqué pour l'*Erika* où existait une chaîne de responsabilités. Mais la Commission européenne indique qu'on passerait d'un système de responsabilité civile à un autre qu'elle appelle "de droit public" où, en dernier ressort, c'est l'État qui paye. C'est très dangereux et cela déresponsabilise tout le monde. De plus, cela coûterait fort cher aux collectivités.

**Bruno Rebelle, *Directeur de Greenpeace***: Une petite information, monsieur le Ministre : Le bateau n'est pas encore coulé, donc il est encore temps d'agir. Il faudrait simplement que l'État sorte 300 000 francs pour assurer la dépollution de ce navire. Un ferrailleur est prêt à assurer le recyclage de la ferraille, donc c'est encore possible.

Deux remarques et une question : Vous avez mentionné la question de la hiérarchie des normes et l'accord de Doha en signalant que l'environnement était maintenant dans la négociation. Je pense que vous savez également que, si les États-Unis ont accepté que l'environnement soit dans la négociation, c'est parce que M. Lamy s'est, à titre personnel, engagé dans un courrier qui est maintenant devenu public, du fait du caractère "fouineur" de certaines associations. Dans ce courrier, M. Lamy dit clairement que les États-Unis ne doivent pas s'inquiéter, qu'il ne mentionnera pas le principe de précaution et, en particulier, pas sur le dossier extrêmement sensible des OGM.

Première question : Le gouvernement envisage-t-il de se démarquer, très fortement, de cette démarche encore personnelle de M. Lamy, mais qui risque bien de devenir une démarche communautaire si les différents États membres ne réagissent pas ?

Deuxième commentaire : Vous avez mis un tout petit peu à part dans votre raisonnement la conférence de Monterrey. Je crois, pour avoir été à Doha, que les pays en développement n'iront pas à Johannesburg avec un tant soit peu de volontarisme sur la mise en œuvre d'un certain nombre de règles environnementales s'il n'y a pas, de manière extrêmement forte, de vraies compensations et un vrai engagement de la communauté internationale sur le financement du développement. Le développement et l'environnement sont, vous le savez, extrêmement liés.

Donc, quels sont les engagements du gouvernement français pour Monterrey ? Nous sommes assez surpris de voir que, dans le document de la présidence espagnole européenne, qui va commencer à partir de janvier, il n'y a rien sur la conférence de Monterrey. Effectivement, nous sommes préoccupés.

Troisième remarque : Il est bien de donner des leçons de développement durable à l'échelle internationale, mais nous aimerions qu'il y ait une meilleure articulation entre ces ambitions à l'échelle internationale et les programmes nationaux. Nous avons vu passer, voici quelques mois de cela, un projet de politique nationale de développement durable. Il semblerait qu'un nouveau document va sortir. Où est la concertation sur ce sujet ? Où en est-on ? Est-ce que nous sommes vraiment dans une politique de rupture à un moment où un certain nombre de sujets auraient permis d'engager des vraies politiques innovantes ? Je pense, par exemple, à la politique des transports avec l'accident du Mont-Blanc ou même à l'avenir des sites industriels autour de l'accident de Toulouse.

**Yves Cochet** : Je veux bien vous répondre, mais comme vous évoquez énormément de choses qui, chacune, demanderaient plusieurs minutes, je me demande comment faire.

Doit-on se féliciter de l'ajout du paragraphe 31 dans la déclaration finale de Doha ? Je le pense. Doit-on s'en satisfaire ? Je ne le pense pas. Je l'ai indiqué, c'est un début de négociation qui va durer très longtemps et qui sera très difficile.

J'ai rencontré à plusieurs reprises la négociatrice américaine en ce qui concerne l'environnement, en tout cas dans les négociations climatiques. A ma grande surprise, entre juillet et novembre, c'est-à-dire avant et après le 11 septembre, je n'ai pas vraiment saisi d'évolution significative de l'ouverture multilatérale de la part de la représentante américaine dans les négociations internationales auxquelles j'ai participé. Je ne sais pas s'il en est de même d'autres négociateurs dans d'autres négociations. En ce qui concerne le principe de précaution, elle semble sourde ou, en tout cas, elle ne veut pas l'indiquer.

De la même manière, sur le fait que les États-Unis puissent s'engager dans le processus de Kyoto, qui devrait montrer sa pertinence -même si elle est insuffisante comme peut-être vous le pensez-, la porte est ouverte. Nous n'avons pas vu de différence entre Bonn au mois de juillet et Marrakech qui était après le 11 septembre.

Je suis inquiet du fait qu'une partie des dirigeants américains ne semblent pas ouverts à des choses qui sont pourtant très sensibles chez eux, puisque les associations environnementalistes américaines sont très actives. Vous-même êtes dans une sorte de transnationale de l'environnementalisme.

Vous me dites que M. Lamy écrit des lettres secrètes aux Américains. Nous ne connaissons, dans le gouvernement français, que les lettres officielles. C'est sur la base de ces documents que nous continuerons à travailler dans le cadre de l'Union européenne. Comme vous le savez, le gouvernement français, en tant que tel, a un rôle second. C'est l'Union européenne qui négocie à l'OMC même si chacun a quelque chose à dire.

En ce qui concerne les OGM, puisque c'est l'exemple que vous avez donné, la position du gouvernement français est celle du moratoire européen, tant que, au moins, les deux projets de règlement européen, qui sont en préparation -l'un s'appelle "Étiquetage et Traçabilité", l'autre "Nouveaux Produits"- ne seront pas examinés et définitivement adoptés par le Parlement et par le Conseil.

Vous allez me dire que c'est un moratoire politique, de fait, et non un moratoire juridique. Oui mais, pour l'instant, c'est satisfaisant pour nous, même si -parce que je sais que vous êtes un observateur très attentif- nous avons une sorte d'hypocrisie européenne. D'un côté, bien sûr, chez nous, on ne fait pas plus d'OGM que nous n'en faisons il y a trois ans, à cause de ce moratoire qui me satisfait pleinement, mais, en même temps, nous importons des États-Unis un certain nombre de produits ou de graines qui, eux-mêmes, ne sont pas tout à fait non transgéniques.

Sur le financement du développement à Monterrey, je n'ai pas vu exactement le programme de la présidence espagnole. Mais, vous faites bien de m'alerter. Comme je l'ai dit, une fois ou deux, pour moi, développement et environnement sont presque à égalité. C'est ce que j'ai compris à Rio, voici dix ans. L'un ne va pas sans l'autre, pour le meilleur comme pour le pire.

Enfin, s'agissant de la concertation avec les ONG avant Johannesburg, on n'a pas fait comme en décembre 1991 à La Villette. Je ne sais pas si vous y étiez à l'époque, Monsieur Rebelle, mais nous avons fait une très belle préparation avec les ONG. Nous n'avons pas eu la possibilité de le faire. Est-ce dû à des circonstances politiques particulières ? Sans doute peut-on le penser !

Je crois que nous devons rencontrer les ONG en janvier, avec le ministère. Michel Mousel aura la charge, au nom du gouvernement, de coordonner, d'animer, de présider l'ensemble de la préparation française pour Johannesburg. On connaît son dynamisme, dont il a fait montre à la MIES et dans d'autres domaines. Bon courage, ce sera intense.

**Maxime Claudot, Président Directeur Général, Sodae :** Vous avez souligné l'importance de la transparence et de la communication auprès des populations et des riverains des installations industrielles, vis-à-vis de l'ensemble des risques. Dans le domaine sensible de l'incinération, le contrôle actuel, notamment sur les dioxines, dans les fumées émises par ces unités, apparaît, bien que tout à fait légal, relativement insuffisant puisqu'il s'exerce sur deux périodes de six heures dans l'année.

Un groupement d'entreprises a mis au point un dispositif de contrôle permanent des dioxines, permettant de mesurer les dioxines émises sur toute une année par les installations. Monsieur le Ministre, que pensez-vous d'une telle orientation et d'un tel dispositif, qui pourrait compléter, voire remplacer, les deux mesures légales actuelles et qui iraient tout à fait dans le sens de la transparence que vous évoquez et également de la directive européenne du 4 décembre 2000 ?

**Yves Cochet :** Je ne connais pas exactement le procédé dont vous parlez, mais s'il existe avec l'efficacité et l'aspect continu de cette mesure, il m'intéresserait d'en prendre connaissance. Cela pourrait-il donner, finalement, un changement de mesure réelle et peut-être une adaptation des normes ? Faire des mesures ponctuelles ou, au contraire, regarder ce qui se passe sur les flux, est tout à fait différent. Tout ce qui pourra améliorer notre connaissance et la métrologie de l'environnement, nous en sommes preneurs.

**Jean-Pierre Paillard, Délégué Général, Fnade :** Je voudrais revenir sur des questions très terre à terre et quotidiennes. Pouvez-vous nous dire quelques mots de la politique déchets ?

**Yves Cochet :** Comme vous le savez, en juillet 2002, s'appliquera la loi "ROYAL", je ne parle pas de l'ancien régime, bien sûr... (*rires*), mais de Ségolène Royal qui avait fait cette loi en 1992. Mais, je le dis entre nous, il est probable que nous serons en retard les uns et les autres. D'une part, nous sommes en retard quant à la réduction en volume par jour et par concitoyen, nous avons dépassé le kilo. Je vois Pierre Radanne qui fait la grimace. Ce n'est pas dû aux mauvaises actions de l'ADEME qui n'a eu de cesse d'aider toutes les collectivités pour essayer de voir comment faire des systèmes de collecte sélective, de valorisation de matière ou d'énergie et Dieu sait si nous avons essayé.

Je dis que le texte le plus beau et le plus prophétique de Dominique Voynet est la circulaire du 25 avril 1998 sur ce qu'est un déchet ultime. Il y a une dimension philosophique tout à fait remarquable. (*Rires*). A la lecture du texte, on ne sait pas encore ce qu'est un déchet ultime ! Mais c'est un texte magnifique qui a quand même... -ne riez pas !- ... obligé les deux tiers des préfetures à revoir tous les plans départementaux de gestion de déchets ménagers ! Cela a quand même eu une conséquence de terrain tout à fait triviale. Il ne faut pas croire. Cela a donné du souci à tout le monde, et même dans certains départements, ce n'est pas fini.

Grâce à l'ADEME, et je rends hommage à son président et à son action de terrain, nous avons beaucoup aidé les collectivités locales, notamment avec ces nouveaux plans départementaux de gestion des déchets ménagers. Par exemple, en Île-de-France, et ce n'est pas la région la plus

facile, il y a cinq ans, il y avait moins d'un million de personnes qui triaient leurs déchets et qui les recyclaient. Nous en avons maintenant peut-être les trois quarts, c'est-à-dire à peu près tout le monde, sauf les Parisiens. A Paris, c'est plus difficile, car le territoire est très urbanisé et la ville exporte ses déchets. C'est un problème. Nous avons quand même neuf millions de personnes qui, en trois ans, ont commencé à trier et à recycler leurs déchets.

Mais que va-t-il se passer en juillet 2002 ? Nous verrons que certains syndicats intercommunautaires ne respecteront pas la loi "ROYAL". Nous avons installé le Conseil national des déchets sous la présidence d'un député, et j'ai demandé que ce Conseil nous fasse un bilan de l'application, depuis dix ans, de la loi et qu'il nous indique les perspectives pour les années 2002-2012. Nous aurons le rapport au début 2002.

**Laurent Samuel, rédacteur en chef de "Ça m'intéresse"** : Ma question concerne la loi sur l'eau. Pourriez-vous nous expliquer la façon dont le principe "pollueur-payeur" ou, dans l'idéal, "non pollueur, non payeur", va s'appliquer aux agriculteurs ?

J'ai une question subsidiaire. Vous avez dit que la directive européenne sur l'eau s'est en partie inspirée de l'exemple français. Pouvez-vous nous préciser sur quels points ?

**Yves Cochet** : Je vais prendre un document plus précis si vous le souhaitez. En ce qui concerne la directive cadre, elle s'inspire du modèle français puisque, d'une part, elle a défini le principe de gestion des ressources par bassin hydro. D'autre part, cette même directive demande de prendre des mesures pour inverser la tendance à la dégradation de la qualité des eaux. Bien sûr, nous avons déjà pris des dispositifs pour la gestion quantitative des eaux, dans ce que nous appelons les "zones de sauvegarde" dans la loi de 1992, mais ces dispositions sont complétées en intégrant, par exemple, la protection de la qualité et non plus simplement de la quantité.

Ce qui pose le plus de problème à nos amis agriculteurs, c'est qu'ils ont une nouvelle redevance pour excédent d'azote, avec pourtant une tolérance par hectare. Actuellement, d'après nos simulations, à peu près un quart des agriculteurs auraient cette redevance à payer s'ils ne changeaient pas de pratiques agricoles, mais nous souhaitons qu'ils le fassent. Nous favorisons les systèmes à herbe, par exemple, par un abattement d'azote par hectare de prairie. Prenons un exemple très concret : le Marais poitevin. Le Marais poitevin est une très belle zone, écologiquement intéressante. A l'époque, elle n'était pas écologiquement intéressante pour le modèle productiviste, agricole, intensif, industriel français. Alors, on a décidé d'assécher, de retourner, de faire du maïs et d'irriguer. C'est tout à fait amusant, on va irriguer et amender pour nourrir les bêtes.

Nous nous sommes rendu compte récemment, depuis l'ESB, que les bovins étaient plutôt herbivores. C'était même par décision gouvernementale ! Vous vous souvenez du dessin de Plantu à la Une du Monde ? (*Rires.*) A la une du Monde, il y a huit mois, on voit Lionel JOSPIN qui lit devant une vache pas très en forme : "*Par décision gouvernementale, les bovins redeviennent herbivores !*" (*Rires.*) C'était assez amusant. Dans le Marais poitevin, il existe déjà des prairies humides et on aurait pu shunter toute cette transformation qui a coûté fort cher, en termes économiques et écologiques, alors qu'il était assez simple de mettre les vaches dans les prés dès le départ !

Nous allons également proposer un abattement pour les cultures "piège à nitrates" et notamment, aussi, pour les sols nus en hiver, ce qui est appelé la "couverture hivernale" des sols pour éviter aussi le lessivage par les pluies. Nous aurons des coefficients spécifiques de cette redevance "azote" pour ne pas trop pénaliser certains élevages, notamment les élevages bovins. Il n'y aura pas un impact très fort.

On peut regarder l'ensemble des aides qui sont apportées aux agriculteurs par le PMPOA que la Commission européenne a accepté et qui, je l'espère, sera plus efficace que le premier. Quand on regarde, d'un côté, le PMPOA et de l'autre l'éventuel prélèvement auprès des agriculteurs de cette redevance "sur-fertilisation", ou "excédent d'azote", les agriculteurs sont encore receveurs très

nets d'argent de la part de l'État. Il ne faut pas croire que ce sera quelque chose de violent en termes de prélèvement financier.

**Bettina Laville**, *Conseiller d'Etat* : Monsieur le Ministre, dans cette atmosphère très pacifiée que vous donnez, je voudrais poser une question pacificatrice. Dans les six mois qui viennent, on va beaucoup parler de nucléaire. N'avez-vous pas l'impression que c'est un débat encore très actuel, vu l'importance du problème énergétique que vous avez décrit en France, mais qui devient, peut-être, un peu "artificialisé" pour les besoins de diverses causes ? Aujourd'hui, finalement, tout le monde est d'accord sur l'abaissement de la fourniture en énergie nucléaire, au point de vue du parc, autour de 60%. Les uns disent 50, les autres 60.

Au niveau du retraitement, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut très certainement chercher d'autres voies. Je crois qu'il y a, non pas consensus, mais évolution des esprits. Il sera très difficile, on le sait, de continuer la politique des laboratoires.

Enfin, le plus important, tout le monde sait, et l'Allemagne le montre, que même un accord sur l'arrêt du nucléaire prouve que nous sommes obligés, et c'est normal, de continuer la fourniture en énergie nucléaire au moins pendant ce siècle, même si nous tendons vers l'arrêt du nucléaire pour certains.

Concernant toutes les énergies renouvelables -le programme du gouvernement l'a montré voici un an-, tout le monde est d'accord, et même EDF, avec le problème du prix des énergies renouvelables qui a été arbitré voici un an, pour dire qu'il faut augmenter. Est-ce que vous considérez que c'est encore le grand débat de l'environnement ou que nous avons progressé dans cette affaire assez considérablement, même si nous n'avons pas encore traduit ce débat en termes intellectuels. Merci.

**Yves Cochet** : Je considère, comme vous, qu'il y a eu beaucoup de progression, que ce soit dans les esprits ou dans les pratiques depuis quelques années. Le débat continue, car il y a des gens qui, pour des raisons scientifiques ou quantitatives qui semblent valides, pensent que le nucléaire est l'énergie du siècle et non seulement pour la France mais pour l'ensemble du monde, à supposer qu'un jour, disent-ils -ce n'est pas mon opinion-, les énergies renouvelables ou ce que je considère encore mieux, l'efficacité énergétique prendrait le relais, nous en avons quand même pour un bon siècle. Il y a des gens qui le défendent de manière forte, je dirais même pressante.

Mais, d'un autre côté, il y en a d'autres, dont beaucoup de mes amis, qui disent -c'est l'exemple allemand, mais il n'y a pas que celui-ci-, que nous pouvons sortir du nucléaire de manière raisonnable, en quelques années, qu'elles se comptent par dizaines pour les uns ou par unités pour les autres. Cela dépend de la situation exacte du pays. Il faut le décider maintenant pour pouvoir en sortir dans vingt-cinq ans.

C'est ce que pensent mes amis, c'est ce que je pense aussi, mais ce n'est pas la politique officielle du gouvernement français. Comme vous le savez, entre les partis de la majorité actuelle, il y a un débat. Ce débat n'est pas terminé d'ailleurs, même si aujourd'hui -ce n'est pas un scoop-, François Hollande et Dominique Voynet se voient pour continuer à travailler ensemble sur les perspectives d'un accord programmatique et électoral pour les prochaines élections.

Ce sera l'un des points sensibles, évidemment, pour la prochaine mandature, pourrions nous avoir un accord sur ce point avec l'ensemble des partis de la majorité plurielle ? Ce n'est pas un point fétichiste. Cela fait trente ans que je fais des débats avec le CEA ou EDF. Nous nous connaissons bien. Il y a beaucoup plus de respect et d'écoute mutuelle, mais il y a encore une divergence, pas au sens nucléaire mais au sens politique du terme.

**François Gourdon** : Vous savez, monsieur le Ministre, que notre prochain rendez-vous est après-demain. Nous recevons François Roussely, le Président d'EDF, qui présentera l'Agenda 21 d'EDF.

Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, et Joyeuses fêtes à tout le monde.